

## **\* QUALITÉ DU TITRE PROFESSIONNEL**

### **Cadre de référence et recommandations pour les professionnel·les, les services employeurs et les institutions mandantes**

#### **PREAMBULE ET CONTEXTE**

SANTÉ SEXUELLE SUISSE est la Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive ainsi que pour les droits sexuels. Elle est le membre suisse de l'IPPF<sup>1</sup> et l'organisme faîtière des centres de santé sexuelle, des services d'éducation sexuelle et des associations professionnelles de la santé sexuelle en Suisse<sup>2</sup>. Elle est partenaire de l'Office Fédéral de la santé publique.

SANTÉ SEXUELLE SUISSE travaille depuis de nombreuses années à la garantie de la qualité des prestations en santé sexuelle, notamment par son engagement dans la formation de base et continue des professionnel·les de ce domaine. Dans ce cadre, et en collaboration étroite avec les services affiliés et les associations professionnelles, elle est partenaire des Hautes Ecoles de Suisse<sup>3</sup> pour la mise sur pied et le développement des formations en santé sexuelle.

Dès 2003 elle délivre au niveau national les titres professionnels PLANeS<sup>4</sup> qui attestent d'une spécialisation soit en conseil psychosocial, soit en éducation dans le domaine de la santé sexuelle. Depuis 2013, et sur la base d'un nouveau curriculum, elle délivre le titre professionnel SANTÉ SEXUELLE SUISSE qui atteste de la qualification requise pour travailler autant dans

le domaine du conseil psychosocial que de l'éducation en santé sexuelle.

SANTÉ SEXUELLE SUISSE occupe en Suisse une position qui lui permet de garantir dans l'ensemble du pays :

- une expertise de près de 30 ans dans les domaines de la santé sexuelle ;
- l'intégration dans un réseau national et international d'expertise en matière de santé sexuelle et de droits sexuels ;
- la mise en réseau des actrices et acteurs suisses de la santé sexuelle ;
- la coordination du développement des prestations de santé sexuelle en Suisse ;
- le développement d'offres de formations continues, de ressources et de critères de qualité pour les professionnel·les et les prestations en santé sexuelle.

C'est à ce titre qu'elle émet le présent cadre de référence qui contient des recommandations pour soutenir à long terme la qualité du titre professionnel SANTÉ SEXUELLE SUISSE.

<sup>1</sup> IPPF : International Planned Parenthood Federation

<sup>2</sup> ALECSS: Association des spécialistes en santé sexuelle de Suisse latine : éducation – formation – conseil [www.alecss.ch](http://www.alecss.ch) / Faseg: Fachverband sexuelle Gesundheit in Beratung und Bildung [www.faseg.ch](http://www.faseg.ch)

<sup>3</sup> En Suisse latine : UNIGE, UNIL, Cefoc de la HETS de Genève. En Suisse alémanique : HSLU Lucerne

<sup>4</sup> Ancienne dénomination de SANTÉ SEXUELLE SUISSE

# \* TITRE PROFESSIONNEL SANTÉ SEXUELLE SUISSE

## Profil

### Des professionnel·les qualifié·es – Une plus-value pour la qualité

La formation des professionnel·les de l'éducation et du conseil en santé sexuelle est centrale pour la qualité des prestations. Les approches en matière de santé sexuelle sont exigeantes. Elles doivent permettre de répondre adéquatement à l'évolution rapide de la société ainsi qu'à la diversification des problématiques, tout en tenant compte de la sensibilité du thème. Les professionnel·les de la santé sexuelle ont besoin de solides connaissances et compétences croisées, issues à la fois des domaines de la médecine, de la biologie, de l'éthique, du droit, de la psychologie, de la pédagogie, de la sociologie ou encore de la promotion de la santé et de la prévention. Pour répondre au mieux aux besoins des différents publics, ces professionnel·les doivent pouvoir compter sur une solide formation de base mais aussi pouvoir bénéficier d'un perfectionnement professionnel adapté.

### Le titre professionnel SANTÉ SEXUELLE SUISSE – Un gage de qualité

En Suisse latine, SANTÉ SEXUELLE SUISSE décerne le titre professionnel de « Spécialiste en santé sexuelle, éducation-formation-conseil » ou « Specialista in salute sessuale, educazione-formazione-consulenza », à l'issue de la réussite du parcours de formation requis dans le cadre du Diploma of advanced studies (DAS) en santé sexuelle<sup>5</sup>, organisé conjointement par les Universités de Genève et Lausanne, le Cefoc (centre de formation continue) de la HETS de Genève et SANTÉ SEXUELLE SUISSE.

En Suisse alémanique, SANTÉ SEXUELLE SUISSE décerne le titre professionnel de « Fachperson

sexuelle Gesundheit in Bildung und Beratung », à l'issue de la réussite des deux premiers CAS nécessaires à l'obtention du Master of advanced studies (MAS) Sexuelle Gesundheit im Bildungs-, Gesundheits- und Sozialbereich de la Haute Ecole de Lucerne<sup>6</sup>.

Le titre professionnel SANTÉ SEXUELLE SUISSE certifie la réussite d'un parcours de formation de niveau Haute Ecole Suisse ou équivalent qui :

- se base sur les droits sexuels et une approche holistique de la santé sexuelle<sup>7</sup> ;
- intègre à la fois les connaissances scientifiques actuelles et l'expérience des terrains ;
- assure les connaissances et compétences de base<sup>8</sup> pour intervenir en tant que spécialiste dans le domaine du conseil et/ou de l'éducation en santé sexuelle.
- correspond aux exigences de qualité et de professionnalisme requises par les prestations en santé sexuelle.

Il atteste de la qualification nécessaire pour le travail en conseil psychosocial et en éducation dans le domaine de la santé sexuelle. Il contribue à la garantie de la qualité des prestations en santé sexuelle, autant pour les organisations ou services actifs dans le domaine que pour les institutions qui délivrent des mandats de prestations.

Les anciens titres professionnels PLANeS de « Conseillère-Conseiller en santé sexuelle et reproductive », « Éducatrice-Formatrice/Éducateur-Formateur en santé sexuelle et reproductive », « Fachfrau/Fachman in sexuelle und reproduktive Gesundheit » und « SexualpädagogIn » délivrés jusqu'en 2013 restent valables, tout comme les équivalences de ces titres.

<sup>5</sup> HETS Genève <http://www.hesge.ch>

<sup>6</sup> HSLU Lucerne <https://www.hslu.ch/>

<sup>7</sup> Selon la définition de la santé sexuelle de l'OMS

<sup>8</sup> Référentiel de métiers et descriptifs de compétences / Kompetenzprofil für die Erlangung des Fachtitels <https://www.sante-sexuelle.ch/nos-activites/qualite/titre-professionnel>

En Suisse, de nombreux centres de santé sexuelle et services d'éducation sexuelle privilégient l'engagement de professionnel·les au bénéfice du titre SANTÉ SEXUELLE SUISSE. En Suisse latine,

un tel titre -ou son équivalence- est en principe requis pour un engagement dans un centre de santé sexuelle ou dans un service assurant l'éducation sexuelle.

## \* QUALITÉ À LONG TERME

### Principe, cadre de référence et recommandations

#### QUALITÉ DU TITRE À LONG TERME

L'évolution rapide de la société, la diversification des problématiques ainsi que la sensibilité des questions liées à la sexualité et à la santé sexuelle exigent non seulement de la part des professionnel·les une solide formation de base mais aussi une pratique professionnelle régulière ainsi qu'un perfectionnement professionnel adapté et ce, tout au long de la vie professionnelle.

Le suivi de la qualité du titre professionnel est étroitement lié aux principes suivants :

##### **Une pratique professionnelle régulière**

Dans les domaines de l'éducation et du conseil en santé sexuelle, une pratique professionnelle régulière est nécessaire au maintien et au développement des compétences professionnelles. Une telle pratique permet de rester en contact avec la réalité des bénéficiaires et d'adapter l'approche professionnelle à l'évolution des besoins.

##### **Un perfectionnement professionnel régulier**

Le perfectionnement professionnel est indispensable pour garantir le niveau de compétences requis des professionnel·les du domaine. Le perfectionnement professionnel devrait se décliner sous différentes formes : la formation continue, la supervision et l'intervision.

Afin de donner des repères aux spécialistes en santé sexuelle, aux services employeurs ainsi qu'aux institutions qui délivrent des mandats de prestations, SANTÉ SEXUELLE SUISSE développe ci-après des critères qui permettent d'évaluer à plus long terme la qualité du titre professionnel. Ils comprennent des recommandations d'ordre quantitatif et qualitatif pour la pratique et le perfectionnement professionnels.

Ces recommandations se basent sur la longue expérience du réseau professionnel et des services de Suisse latine. Elles constituent un cadre de référence vers lequel les spécialistes en santé sexuelle, services employeurs et institutions mandantes devraient idéalement tendre pour soutenir la qualité des compétences professionnelles et, partant, la qualité des prestations en santé sexuelle.

L'organisation des prestations et des services en santé sexuelle différant cependant largement en Suisse selon les régions, la mise en application des recommandations de ce cadre de référence pourra prendre des formes différentes selon les réalités régionales.

# CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA QUALITÉ DU TITRE À LONG TERME

## Pratique professionnelle en conseil et éducation en santé sexuelle

Une pratique professionnelle régulière dans les différents contextes d'intervention du conseil psychosocial et de l'éducation en santé sexuelle est centrale pour le maintien des compétences professionnelles.

### Recommandations

- Une personne au bénéfice du titre SANTÉ SEXUELLE SUISSE devrait développer de l'expérience professionnelle autant en conseil qu'en éducation.
- Une personne au bénéfice du titre SANTÉ SEXUELLE SUISSE qui n'aurait aucune pratique professionnelle régulière dans les 3 ans qui suivent son obtention devrait suivre un nouveau stage pratique dans le domaine de la santé sexuelle.
- Une personne au bénéfice du titre SANTÉ SEXUELLE SUISSE qui n'aurait de pratique professionnelle régulière que dans un des contextes d'intervention de la santé sexuelle (éducation ou conseil) dans les 5 ans qui suivent son obtention devrait suivre un nouveau stage pratique dans le contexte d'intervention non pratiqué.
- Le stage devrait permettre d'identifier les lacunes éventuelles et de développer les mesures de mise à niveau des connaissances et compétences.
- Dans ce sens, les centres de conseil et d'éducation en matière de santé sexuelle devraient permettre l'accueil de personnes qui souhaitent effectuer des stages pour maintenir à jour leurs acquis.

## Perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel relève de la responsabilité des spécialistes en santé sexuelle et doit être soutenu par les services employeurs. Il peut prendre différentes formes :

## Formation continue

Elle permet un approfondissement et une mise à jour des domaines traités dans le cadre de la formation de base ainsi que le développement de connaissances et de compétences liées à de nouvelles thématiques émergentes, à de nouveaux besoins des spécialistes en santé sexuelle ou des services employeurs. Elle peut être demandée par les spécialistes en santé sexuelle ou le service employeur.

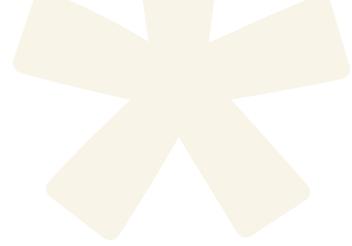
### Recommandations

La participation à des cours, colloques, conférences, etc. qui renforcent les connaissances et compétences professionnelles<sup>9</sup> pour travailler dans le domaine de l'éducation ou du conseil en santé sexuelle devrait être régulière.

- Les spécialistes en santé sexuelle travaillant dans les deux contextes d'intervention (conseil et éducation) devraient suivre des formations continues qui leur permettent de garder leurs connaissances et compétences à jour dans les deux contextes.
- Dans les dix premières années de pratique, les spécialistes en santé sexuelle devraient suivre au moins 3 journées de formation continue par année<sup>10</sup>. Par la suite, les exigences en formation continue pourront être dégressives en fonction des années d'expérience pratique.
- Dans les dix premières années de pratique, l'accent devrait être mis sur le renforcement des connaissances et des compétences professionnelles et les formations continues devraient être prioritairement suivies dans le cadre des offres du réseau professionnel de la santé sexuelle :
  - Formations et/ou colloques des associations professionnelles ALECSS et faseg : offres ciblées sur les besoins spécifiques des spécialistes en santé sexuelle ;
  - Formations et/ou colloques nationaux ou régionaux mis sur pied par SANTÉ SEXUELLE SUISSE ;

<sup>9</sup> Voir à ce sujet le Référentiel de métiers et descriptifs de compétences ALECSS ainsi que le Kompetenzprofil für Fachtitel de SANTÉ SEXUELLE Suisse <https://www.sante-sexuelle.ch/nos-activites/qualite/titre-professionnel>

<sup>10</sup> Idéalement, et en regard de la sensibilité du thème, la participation aux activités de perfectionnement professionnel ne devrait pas être dépendante du taux d'engagement



- Formations et/ou colloques des services de santé sexuelle et éducation sexuelle dans les différents cantons<sup>11</sup> ;
- Formations et/ou colloques mis sur pied par le réseau médical spécialisé en santé sexuelle ;
- Formations et /ou colloques mis sur pied par le réseau de prévention IST<sup>12</sup> .
- La santé sexuelle est également transversale à un nombre important de domaines. En fonction de l'évolution des besoins liés aux différentes thématiques et aux partenariats propres des services, des formations développées dans des réseaux partenaires peuvent s'avérer utiles aux professionnel·les du conseil et de l'éducation en santé sexuelle. Par exemple et de manière non exhaustive, les formations, colloques ou perfectionnements proposés dans le cadre des :
  - Réseaux de promotion de la santé et de la prévention ;
  - Réseaux sanitaire et médical ;
  - Réseaux violences et prévention des abus et violences sexuelles ;
  - Réseaux santé psychique ;
  - Réseaux éducation ;
  - Réseaux des droits humains et des droits de l'enfant ;
  - Réseaux de l'égalité entre les genres ;
  - Réseaux diversité des identités de genre et des orientations sexuelles ;
  - Réseaux sexualité et handicaps ;
  - Réseaux migration ;
  - Formations continues des Hautes Ecoles spécialisées et Universités dans divers domaines touchant à la santé sexuelle ;
  - Etc.

## Supervision

Elle vise à fournir aux spécialistes en santé sexuelle l'encadrement nécessaire pour parvenir à la maîtrise de l'intervention professionnelle

avec l'aide d'un·e professionnel·le expérimenté·e externe et ayant spécifiquement une formation en supervision. Elle peut être individuelle ou de groupe et permet :

- d'échanger avec des collègues sur l'organisation du travail et sa propre pratique et de rechercher de nouvelles pistes de travail lors d'une situation bloquée, complexe ou particulière ;
- d'approfondir une dimension spécifique de la pratique lors de l'identification de difficultés ou d'un sujet qui touche personnellement un·e professionnel·le ;
- de soutenir l'acquisition d'habiletés ou de techniques nécessaires à l'intervention ;
- auprès d'un nouveau public ou sur une nouvelle problématique.

## Recommandations

- Les spécialistes en santé sexuelle devraient participer à des supervisions régulières obligatoires avec un·e professionnel·le expérimenté·e externe et ayant spécifiquement une formation en supervision.
- Une vingtaine d'heures de supervision par année sont recommandées<sup>13</sup>.
- En cas de problèmes particuliers, la supervision devrait être renforcée sur la période nécessaire.

## Intervision

Elle poursuit les mêmes objectifs que la supervision mais sans regard professionnel externe à l'équipe. Elle peut s'organiser formellement ou informellement à l'interne des équipes.

## Recommandation

Les spécialistes en santé sexuelle travaillant pour un service et en équipe devraient bénéficier d'intervisions d'équipe régulières ou selon les besoins.

<sup>11</sup> Répertoire des services de santé sexuelle et éducation sexuelle : <https://www.sante-sexuelle.ch/centres-de-conseil>

<sup>12</sup> Répertoire des centres de conseil et de dépistage : <http://www.aids.ch/fr/nos-activites/consultation/centres-depistage.php>

<sup>13</sup> Idéalement, et en regard de la sensibilité du thème, le nombre d'heures de supervision ne devrait pas être dépendant du taux d'engagement mais être adapté aux besoins des professionnel·les

# RECOMMANDATIONS AUX SPECIALISTES EN SANTÉ SEXUELLE ET AUX EMPLOYEURS

## Recommandations aux spécialistes en santé sexuelle

Le perfectionnement professionnel relève de la responsabilité des spécialistes en santé sexuelle qui doivent veiller à la mise à jour et au développement de leurs connaissances et compétences professionnelles. SANTÉ SEXUELLE SUISSE recommande à l'ensemble des spécialistes dans le domaine de la santé sexuelle:

- l'actualisation des connaissances nécessaires au domaine d'intervention par le suivi régulier de formations continues ;
- la participation régulière à des supervisions d'équipes ou individuelles ;
- la participation régulière à des interventions avec les collègues de travail.

## Recommandations aux services employeurs et aux institutions mandantes

Pour contribuer significativement à la qualité des prestations fournies dans les consultations en santé sexuelle et reproductive ainsi qu'en éducation sexuelle, SANTÉ SEXUELLE SUISSE recommande ce qui suit aux employeurs des services concernés ainsi qu'aux institutions mandantes :

- engager du personnel au bénéfice du titre professionnel délivré ou reconnu par SANTÉ SEXUELLE SUISSE pour assurer les activités de conseil et d'éducation en santé sexuelle ;
- demander au personnel actif dans le conseil et l'éducation en santé sexuelle sans être au bénéfice du titre professionnel SANTÉ SEXUELLE SUISSE ou d'un parcours jugé équivalent, d'entreprendre les compléments nécessaires à son obtention ;

- développer des politiques de soutien à la formation continue qui permettent aux professionnel·les de la santé sexuelle de maintenir à jour leurs connaissances et compétences et d'en développer de nouvelles, nécessaires à l'évolution de leur profession ;
- mettre sur pied des supervisions d'équipes et/ou individuelles ainsi que des interventions et favoriser l'accès à de telles offres pour leur personnel ;
- développer un système d'accompagnement des spécialistes en santé sexuelle venant d'être engagé·es pour leur permettre de se familiariser avec le domaine et l'environnement spécifique au travail ainsi qu'avec les exigences et les contraintes de la pratique professionnelle (période d'immersion) ;
- permettre l'accueil de personnes détentrices du titre SANTÉ SEXUELLE SUISSE qui souhaitent effectuer des stages pour mettre à jour leurs acquis.

**SANTÉ SEXUELLE SUISSE**  
Rue Saint-Pierre 2  
1003 Lausanne  
Tél.: +41 21 661 22 33  
[info@sante-sexuelle.ch](mailto:info@sante-sexuelle.ch)  
[www.sante-sexuelle.ch](http://www.sante-sexuelle.ch)

**SEXUELLE GESUNDHEIT SCHWEIZ**  
Marktgasse 36  
3011 Bern  
Tél.: +41 31 311 44 08  
[info@sexuelle-gesundheit.ch](mailto:info@sexuelle-gesundheit.ch)  
[www.sexuelle-gesundheit.ch](http://www.sexuelle-gesundheit.ch)

**SALUTE SESSUALE SVIZZERA**  
Via Ospedale 14  
6600 Locarno  
Tél.: +41 91 752 01 02  
[info@salute-sessuale.ch](mailto:info@salute-sessuale.ch)  
[www.salute-sessuale.ch](http://www.salute-sessuale.ch)